

MCCI (multicrew cooperation instructeur) Instructeur de travail en équipage

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/11/2011**

Mots clés : **hélicoptère**, **avion**, **travail en équipage**, **instruction**

Identification

Identifiant : **67**

Version du : **17/04/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Air Crew Rglt UE n° 1178/2011

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former le pilote au travail en équipage

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- qualification additionnelle

Descriptif général des compétences constituant la certification

maîtrise du vol sur aéronefs multipilotes

Modalités générales

25 heures d'enseignement et d'apprentissage,

1 entraînement technique lié au type d'entraîneur synthétique de vol que le candidat souhaite utiliser pour l'instruction,

3 heures d'instruction pratique

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- salariés, demandeurs d'emploi

Evaluation / certification

Pré-requis

détenir un CPI, une MPL ou un ATPL dans la catégorie d'aéronef d'instruction,

avoir au moins;

- dans le cas de l'avion, 1500 heures d'expérience de vol entant que pilote en exploitation multipilote,

- dans le cas d'hélicoptères, 1000 heures d'expérience de vol entant que pilote en équipage multiple, dont au moins 350 heures sur des hélicoptères multipilotes.

Compétences évaluées

aptitude au vol sur aéronefs multipilote

aptitude à l'instruction au travail en équipage

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun niveau

Centre(s) de passage/certification

- centres agréés par la DGAC

La validité est Temporaire

2 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Licence en trois volets délivrée par la DGAC et visée à chaque étape de la formation et de la carrière

Plus d'informations

Statistiques

établies par la DGAC

Autres sources d'information

—